



**N.REF : JJG/CB**  
**DC N° 12.158**

**DECISION**

**Concernant le voyage en ITALIE**  
**du 21 mai au 26 mai 2012**  
**dans le cadre du projet COMENIUS**  
**(Ecole élémentaire Louis Bouchet)**

=°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

- Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

- Vu l'arrêté ASG N°11/1712 en date du 29 septembre 2011 portant délégation à Monsieur Bernard GIRAUD, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 30 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

- Dans le cadre du projet COMENIUS de l'école élémentaire Louis Bouchet, 2 instituteurs doivent se rendre du 21 mai au 26 mai 2012 en ITALIE. La Ville de ROYAN s'est déjà acquittée des frais de transports auprès de l'Agence de voyage « Nomades », pour un montant de 997,00 €

- En ce qui concerne l'hébergement et la restauration ainsi que les dépenses courantes en lien avec ce déplacement, un budget prévisionnel a été transmis par Monsieur Fabien HAREL, responsable du projet. Ce budget prévisionnel est estimé à 1 682,40 € Une avance représentant 90% de la demande, soit 1 514,00 € peut être allouée à l'intéressé.

- Vu l'ordre de mission de l'Education Nationale au nom de Monsieur Fabien HAREL.

- Vu le budget prévisionnel pour le séjour à ROVIGO du 21 mai au 26 mai 2012.

- Vu la facture des billets de transports de « Nomades »,

## **D E C I D E**

- De verser une avance sur frais de mission d'un montant de 1 514,00 € à Monsieur Fabien HAREL, Directeur de l'Ecole élémentaire Louis Bouchet (responsable du projet COMENIUS).
- D'imputer la dépense correspondante sur le budget communal 2012

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 11 mai 2012

**Fait à ROYAN, le 04 mai 2012**  
Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
L'Adjointe Déléguée,  
Hélène LECOMTE